



AFFILIATION À UN CLUB SPORTIF



Mutualité Neutre du Hainaut

Avenue de Waterloo, 23 - 6000 CHARLEROI
Tél. 071 20 52 11 - Fax 071 32 87 98
contact@mut216.be - www.mut216.be



Mutualité Neutre de la Santé

rue de Chestret 4-6 - 4000 Liège
Tél. 04 254 58 11 - Fax 04 254 54 39
coordination@mut226.be - www.mut226.be



Nous offrons **30 €** pour la pratique
d'un sport. La Mutualité Neutre,
supporter de tous les sportifs !

Vous êtes affiliés à un club sportif ? **Félicitations !**

Parce que votre Mutualité Neutre sait combien la pratique régulière d'une activité sportive est **importante pour votre santé et votre bien-être**, elle a décidé, comme tout bon supporter, d'encourager et de soutenir tous les sportifs et futurs sportifs, quel que soit votre âge.



Conditions de l'intervention

Pour bénéficier de cette intervention, vous devez simplement réunir quelques conditions.

1. Etre en règle de cotisation à l'assurance complémentaire au moment de la demande d'intervention ;
2. Etre affilié

SOIT à un centre de fitness reconnu par une des fédérations officielles ;

SOIT à un club sportif reconnu par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale dans l'une des disciplines suivantes : l'athlétisme, le badminton, le base-ball, le basket, le bowling, la danse, la plongée, le sport de combat, l'haltérophilie, le golf, la gymnastique, le handball, le hockey, la balle-pelote, le canoë, le kayak, le jeu de quilles, l'escalade, le korbball, le vtt, l'équitation, la pêche, la pétanque, l'aviron, le rugby, le patinage, l'escrime, le ski, le squash, le tennis, le tennis de table, le triathlon, le football, le volley, la marche, le cyclisme, le yoga, la natation, le tir à l'arc, le tir à la carabine, le kin-ball, l'école du cirque, les sports pour moins va-

lides et de façon plus générale, les sports reconnus par le C.I.O. (Comité International Olympique) ;

SOIT être inscrit à un programme d'initiation au jogging ou à la course à pieds auprès d'une organisation reconnue.

Comment

En offrant une intervention de **€ 30** pour toute affiliation à un club sportif.

Remarque

Pour tout sport à la séance, le remboursement s'effectue pour autant qu'il y ait un minimum de 10 séances sous accompagnement.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité Neutre.

